

#### Accompagner le retour de la croissance en emplois

---

1. Dès 2016, et pour deux ans, l'UDES demande de :
  - Mettre en place, pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés, un dispositif d'aide et d'accompagnement exceptionnel pour toute création nette d'emploi.
  - Exonérer de charges toute nouvelle embauche d'alternant (apprentissage et contrat de professionnalisation et valoriser l'entreprise formatrice, par une grande campagne nationale.
  - Mettre en place une aide de l'Etat visant à couvrir la rémunération pour toute nouvelle embauche d'alternant issu d'un quartier politique de la ville (QPV).
2. Promouvoir l'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat participatif ou social :
  - Faire évoluer l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) pour dynamiser la reprise d'entreprises en difficulté sous forme de Scop, et préserver les emplois : mettre en place une procédure mobilisant moins de 2 % de la totalité des aides versées annuellement au titre de l'ARCE, et qui permettrait la reprise d'une cinquantaine d'entreprises en Scop, contribuant au maintien en activité plus de 1 000 salariés par an.
3. Faire évoluer les conditions de la commande publique pour favoriser les entreprises socialement responsables et créatrices d'emploi :
  - Systématiser les clauses à caractère social et territorial et leur accorder un poids plus important pour l'attribution du marché.
  - Elargir le droit de préférence aux entreprises possédant un label ou une certification ou aux entreprises implantées dans des quartiers politiques de la ville.
4. Faciliter la création de Groupements d'employeurs et octroyer des avantages fiscaux aux employeurs qui y recourent.
5. Poursuivre les mesures de simplification administrative au bénéfice des entreprises.

#### Baisser durablement le coût du travail

---

6. Transformer le CICE en dispositif de baisse des charges applicable dès 2017 à toutes les entreprises, quels que soient leurs statuts fiscaux.
7. Poursuivre le suivi des contreparties en lien avec l'Etat.
  - Les mutuelles de santé qui bénéficient du CICE se sont engagées à créer 10 000 emplois d'ici fin 2017.
  - Les SCOP ont créé plus de 7 000 emplois en 4 ans et 500 SCOP et SCIC créées.
  - Plusieurs branches professionnelles se sont engagées à négocier sur l'alternance.
8. Sanctuariser le dispositif après la présidentielle quel que soit le gouvernement au pouvoir afin de donner un gage de stabilité aux employeurs.

9. Réformer la taxe sur les salaires afin qu'elle pèse moins sur les entreprises fortement pourvoyeuses d'emplois.

### **Sécuriser les relations de travail :**

---

10. Sécuriser la rupture des CDI en apportant des éléments de sécurisation juridique sur certains éléments liés au licenciement économique et à la notion de cause réelle et sérieuse.
11. Plafonner les indemnités prudhommales suite à un licenciement sans cause réelle et sérieuse en fonction de l'ancienneté du salarié.
12. Mettre en place un contrat de projet à durée indéterminée – apportant flexibilité pour l'employeur et sécurisation du salarié - sur le modèle du contrat de chantier. Sans limitation de durée, sa rupture serait conditionnée à la fin du projet ou de la mission ou à la fin de la programmation d'un financement. La rupture ouvrirait le bénéfice de certains droits (formation professionnelle...). Il serait ouvert à toute catégorie professionnelle et non aux seuls ingénieurs et cadres.
13. Mener à bien la réforme du code du travail en veillant à conserver un équilibre entre prérogatives des branches et des entreprises.

### **Mobiliser des moyens pour sortir les demandeurs d'emploi de longue durée de la spirale du chômage**

---

14. Mettre des moyens complémentaires dans le suivi des demandeurs d'emploi : Pôle emploi et Missions locales.
15. Rémunérer davantage le travail que les revenus issus des aides sociales notamment en lissant les seuils pour ces dernières.
16. S'appuyer sur l'expérimentation territoriale visant à faire disparaître le chômage de longue durée pour identifier les leviers de l'emploi de ces personnes et essaimer, si c'est concluant, dans un délai de deux ans.
17. Accroître les enveloppes destinées au CDDI pour mieux insérer les personnes très éloignées de l'emploi.
18. Pour répondre au défi de l'emploi dans les zones fragilisées, instaurer un contrat aidé dont l'unique critère serait le lieu de résidence du bénéficiaire (Quartiers politiques de la ville). Le titulaire du contrat bénéficierait d'un accompagnement socio-professionnel si besoin.

### **Rénover la fiscalité et optimiser les dépenses publiques :**

---

19. Réaliser une véritable réforme fiscale permettant d'aller vers une baisse de la pression et un meilleur équilibre entre travail, capital et consommation : celle-ci devra se faire en lien avec le chantier du compte personnel d'activité (CPA) et prendre en compte les nouvelles formes d'activité qui se développent.
20. Travailler à une meilleure allocation et gestion de la dépense publique et notamment celle de l'état et des collectivités locales tout en sanctuarisant les dépenses liées aux politiques sociales.